



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Installation du Comité de suivi AFB du 7 mai 2015

Intervention liminaire de la CGT

L'intersyndicale a diffusé le 7 mai dernier un communiqué faisant suite à la première réunion du comité de suivi tenue le jour-même (en présence du secrétaire général, du directeur de l'eau et de la biodiversité, de l'administration du MEDDE, du préfigurateur AFB et des organisations syndicales), accompagné de sa plateforme revendicative sur tous les personnels des établissements publics de l'Environnement.

Vous trouverez ci-dessous, en complément, l'intervention liminaire faite par la CGT Environnement.

Depuis juin 2013... pas de discussion ouverte avec les organisations syndicales sur l'AFB...

L'installation ce jour du comité de suivi AFB, que nous demandions depuis bien longtemps, avec la participation du préfigurateur désigné fin octobre 2014 (Olivier Laroussinie), doit permettre une mise à plat de nombreuses questions. Car depuis la discussion en CTM de juin 2013 avec Jean Marc Michel, DGALN, premier préfigurateur de l'AFB et rédacteur des premiers rapports, suivi du vote contre unanime de tous les représentants des personnels au CTM de décembre 2013 sur les projets d'articles créant l'AFB dans le projet de loi Biodiversité, les organisations syndicales n'ont pas été entendues par le ministère à ce sujet.

Or, la lettre de mission ministérielle demande un rapport de préfiguration pour ce début juin...Le projet de loi gouvernemental (mars 2014) a fait l'objet d'une adoption en première lecture à l'Assemblée le 24 mars 2015 et celle du Sénat est prévue dans la semaine du 6 juillet, après examen en commission dans la semaine du 22 juin.

Le rapport missions/moyens de l'AFB doit être présenté et débattu en toute clarté !

- **Depuis les estimations de 400 M€/an nécessaires aux missions de l'AFB ressortant des premiers travaux de 2013** (220 M€ correspondant à l'addition initiale des budgets des entités fusionnées, augmentés de « ressources additionnelles » permettant le développement des missions de l'AFB), l'étude d'impact jointe au projet de loi s'est limitée à ces 220 M€/an dont les $\frac{3}{4}$ correspondent au budget de l'ONEMA prélevé sur les redevances Agences de l'eau et au plafond d'effectifs des 1 200 ETP des entités fusionnées...

- On nous renvoie aux arbitrages du Projet de Loi de Finances 2016, sans mettre sur la table les demandes faites par le préfigurateur, la ministre... Sans vision de moyen terme et de montée en puissance... Nous demandons l'augmentation des crédits de l'Etat affectés à l'AFB et des effectifs au regard de chacune des missions, à partir des besoins et des insuffisances rencontrées depuis longtemps.

- L'amendement gouvernemental adopté dans le projet de loi élargissant les interventions des Agences de l'eau à l'ensemble de la biodiversité (terrestre, marine) organise un redéploiement, en permettant de ne plus flécher les ¾ du budget AFB en faveur des seules interventions pour la qualité des milieux aquatiques de l'ex ONEMA. En réalité, cela facilite d'autant la diminution des crédits Etat pour la biodiversité terrestre... L'autre objectif de l'amendement, selon le directeur de l'eau et de la biodiversité, serait d'espérer réduire l'ampleur du prélèvement Etat de 175 M€/an sur les redevances Agences de l'eau, en valorisant les dépenses des Agences pour la biodiversité terrestre, en « amadouant » le ministre du budget...

Quelques vérités ... « double ou triple peine »... « cache misère »... « poudre aux yeux »...

- Deux ministres de l'environnement successifs (avant 2012, Nathalie Kosciusko-Morizet, puis Delphine Batho) ont fini par avouer : "*l'AFB sans moyen supplémentaire, cela ne vaut pas la peine...* "

- La loi Grenelle en vigueur prévoit un engagement de porter en 2013 les crédits Etat biodiversité du MEDDE à au moins 300 M€/an dès 2013 (au lieu de 270 M€)... On est passé à 240 M€ en 2015, avant les gels ou rétentions en exécution, et la communication ministérielle parle encore de « sanctuarisation » des moyens Etat Biodiversité ? Et par le prélèvement sur les redevances des Agences de l'eau, le budget triennal 2015-2017 diminue de 525 M€ les crédits consacrés à l'eau, après 210 M€ de baisse en 2014 !

- La diminution en cours des effectifs réels comme des plafonds d'emplois à l'ONEMA, à l'ONCFS, dans les Parcs nationaux, dans les Agences de l'eau, mais également dans les DDT(M) et DREAL , y compris dans les fonctions eau, biodiversité ou risques naturels !

La CGT demande que ce comité de suivi soit le lieu d'une concertation franche sur :

- **les moyens de la montée en puissance**, pour répondre aux missions existantes et nouvelles dans les domaines de la biodiversité qui relèveront de l'AFB.

- **les effectifs cibles**, avec des recrutements pluriannuels pour faire vivre l'AFB. Sur la base de 330 recrutements nécessaires (pour moitié ONEMA/Agences de l'eau) sur les fonctions de biodiversité aquatique, de renforcement des services départementaux (300 recrutements), de 200 recrutements pour la gestion des aires marines protégées (par exemple montée en puissance des parcs marins sur le modèle de celui de la Mer d'Iroise « à maturité »), et d'autres tâches déterminantes pour la biodiversité terrestre... **Nous proposons de passer des 1 200 ETP (addition des entités existantes fusionnées) à une cible de 2 000 ETP atteinte en 4/5 ans.**

Nous demandons aussi :

- **des garanties écrites sur :** le non transfert d'effectifs de DREAL ou DDT(M) vers l'AFB (le cas de quelques fonctions tenues en administration centrale sur l'Observatoire national de la biodiversité devant être discuté) ; l'absence de mobilité forcée des personnels des entités fusionnées dans l'AFB ; dans le positionnement sur les postes de la future AFB, priorité aux personnels souhaitant poursuivre leurs fonctions ; fiches de postes établies après concertation avec les intéressés et concertées avec les organisations syndicales ; mobilités fonctionnelles ou géographiques choisies ; position normale d'activité ou intégration pour les fonctionnaires en détachement...
- **des prestations sociales qui soient un progrès pour tous les personnels de l'AFB**

Nous alertons sur le fait que les deux dimensions du chantier des personnels n'avancent pas à la même vitesse, alors que le temps presse au plus haut point.

Nous vous saisissons donc d'une plate forme revendicative commune à toutes les organisations syndicales représentatives des établissements publics visés (CGT, FSU, FO, Solidaires, UNSA, CGC). Depuis un relevé de décisions de 2011 suite à une manifestation nationale, les évolutions statutaires des ATE et TE sont au point mort. L'amélioration des contractuels des EP environnement fait enfin l'objet de travaux préparatoires et de concertation depuis quelques mois. L'engagement politique de traduire par des améliorations concrètes et légitimes les deux volets, titulaires et non titulaires, préalablement à l'AFB, doit être tenu. Après concertation avec les OS, les projets de textes réglementaires doivent être soumis aux instances consultatives et publiés.

S'agissant de l'option entre le quasi statut et le droit à titularisation des contractuels, à des conditions meilleures que la loi Sauvadet (qui expire en mars 2016), nous dénonçons l'irrecevabilité gouvernementale opposée à l'amendement parlementaire soumis en ce sens à l'Assemblée dans le projet de loi Biodiversité. Nous rappelons par ailleurs que, s'agissant du maintien du régime de prévoyance des personnels des agences de l'eau, nous attendons de votre part un projet d'amendement en vue de la discussion au Sénat (relevé de décisions 8 avril 2015 : réunion SG/DEB/Directeurs AE et FSU-CGT-CFDT).

Implantations et organisation de l'AFB dans les territoires : il faut de la continuité, de la cohérence et des ambitions.

En premier lieu, les trois sièges nationaux Brest (AAMP), Montpellier (PNF et ATEN), Vincennes (ONEMA) doivent être intégrés dans le schéma immobilier de l'AFB. Nous ne voulons pas découvrir dans la presse l'annonce d'un « nouveau siège » surprise ! Ce schéma devra être discuté.

Les délégations régionales et les services départementaux de l'actuel ONEMA constituent un socle et un point de départ.

L'indication dans le projet de loi que des délégations régionales de l'AFB peuvent faire l'objet de conventions avec les régions sous forme d'EPCE (« établissements publics de coopération environnementale »), ou l'idée d'expérimentations dans 4 régions pour voir ce que l'on fait demain... ne peuvent tenir lieu de projet d'organisation des activités de l'AFB sur le territoire. Pas plus, après le refus gouvernemental d'intégrer l'ONCFS dans l'AFB, l'annonce récente sans concertation de la ministre que cette intégration se ferait par « la fusion par le bas des services départementaux ONCFS/ONEMA ».

Nous voulons de la lisibilité avec les besoins fonctionnels de réponse aux trois niveaux. Ceux des avis techniques, de la police, de la connaissance et des observations de terrain, dans les départements et les aires marines protégées, avec animation et appuis en régions et dans les façades maritimes ; ceux des avis sur les documents de planification, les continuités écologiques, les besoins d'interlocuteurs des comités régionaux biodiversité, ceux d'aide financière des actions, d'ingénierie de la biodiversité (...) dans chacune des régions. En prise directe avec les activités des délégations régionales, les fonctions de recherche et développement, celles d'évaluation et de suivi des habitats, celles sur les données des systèmes d'information, de communication vers les citoyens...

En relation avec des directions thématiques « métiers », dans des implantations nationales, cette organisation des implantations territoriales doit être lisible.

L'outre-mer représente un enjeu essentiel pour la biodiversité. L'organisation de l'AFB peut et doit être différente de celle à adopter pour l'hexagone, en s'adaptant à chacun de ses territoires, au vu de ce qui est d'ores et déjà mis en commun et de ce qui est nécessaire pour faire mieux.